



AVIS PUBLIC

ALIÉNATION D’UN BIEN D’UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 10 000 \$

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, conformément à l’article 28 de *la Loi sur les cités et villes*, la Ville a aliéné un bien d’une valeur supérieure à 10 000 \$, autrement que par enchère ou soumission publique :

DESCRIPTION DU BIEN	DATE	PRIX	ACQUÉREUR
Lots 6 675 222 et 6 675 223 Cadastre du Québec	13 juin 2025	300 000 \$ (taxes en sus)	9444-5525 Québec inc.

DONNÉ à Saint-Lambert, ce 25 novembre 2025.

La greffière,

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra Comin Bergonzi
Directrice du greffe, du contentieux et de l’urbanisme

